



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 octobre 2015 à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe
Mme Carole Lalonde, commandante, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h;

Mme Odette Leblond, résidente du 7791 de la place de Chambon, dépose une pétition pour s'objecter au stationnement sur rue réservé aux résidents par la délivrance de permis de stationnement (vignettes) dans son secteur.

La période de questions du public se termine à 19 h 35.

10.01

Ajournement de la séance ordinaire du 6 octobre 2015

La présente séance est ajournée à 19 h 35. Les délibérations reprendront après la tenue de la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement pour l'exercice financier 2016.

Reprise de la séance ordinaire du 6 octobre 2015

À 19 h 40, la séance ordinaire du 6 octobre 2015 se poursuit avec des questions du public et se termine à 20 h30.

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 20 h 30 et se termine à 20 h 33.

10.02

CA15 12249

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2015

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 6 octobre 2015, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA15 12250

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er septembre 2015, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 1^{er} septembre 2015, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA15 12251

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er septembre 2015, à 19 h 30

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 1^{er} septembre 2015, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.05

CA15 12252

Approuver le projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se tiendra du 17 octobre au 1er novembre 2015

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver le projet « Lire c'est payant », journées d'amnistie pour les usagers de 13 ans et moins ayant des retards dans les bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques d'Anjou qui se déroulera du 17 octobre au 1er novembre 2015.

ADOPTÉE

12.01 1150965016

CA15 12253

Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ainsi que celle du Développement du territoire, projet de cession de terrains situés sur le boulevard Yves-Prévost au Service d'aide communautaire Anjou inc. (SAC), lots 1 111 629 à 1 111 631

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ainsi que celle du Développement du territoire à entreprendre les actions nécessaires en vue de céder un terrain situé sur le boulevard Yves-Prévost, entre les avenues Azilda et Baldwin, au Service d'aide communautaire Anjou inc. (SAC) afin de permettre à l'organisme d'y construire un bâtiment lui permettant de centraliser l'ensemble de ses services.

ADOPTÉE

12.02 1151326001

CA15 12254

Adjuger le contrat 15-14336, relatif au déneigement du secteur numéro 6, à l'est du boulevard Roi-René, à la compagnie Services Uniques J.M. inc., au montant de 1 487 143,57 \$, pour une durée de 5 ans

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale approximative de 1 487 143,57 \$, taxes incluses, pour le déneigement du secteur numéro 6, à l'est du boulevard Roi-René, pour la période de déneigement du 1^{er} novembre 2015 au 31 mars 2020;

D'adjuger à la compagnie Services Uniques J.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, selon l'option B sur 5 ans, au prix de sa soumission datée du 29 juin 2015, soit au montant total approximatif de 1 487 143,57 \$, taxes incluses, pour la durée du contrat, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 15-14336 du Service de l'approvisionnement;

Ce contrat comporte une option de renouvellement pour un maximum de 2 prolongations, soit pour 2 hivers;

En considération d'une hypothèse de précipitation de neige de 200 cm durant l'hiver, le contrat est effectif annuellement pour une période de 5 mois, la période de déneigement étant comprise entre le 1er novembre et le 31 mars de l'année suivante. A compter de la 2^e année du contrat, les prix révisés sont plus ou moins selon la variation des indices des prix à la consommation de la région de Montréal, établi par Statistiques Canada;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1151154022

CA15 12255

Adjuger le contrat 15-14714, relatif à la location de services d'agence de sécurité avec patrouilleurs et véhicules pour la surveillance des équipements et centres de loisirs, à la compagnie Neptune Security Services inc. au montant de 241 757,10 \$, pour une période de 3 ans

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 241 757,10 \$, taxes incluses, pour la location des services d'une agence de sécurité avec patrouilleurs et véhicules pour la surveillance des équipements et centres de loisirs, pour la période du 7 octobre 2015 au 6 octobre 2018;

D'adjuger à la compagnie Neptune Security Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 31 août 2015, soit au montant total approximatif de 241 757,10 \$, taxes incluses, selon une quantité prévisionnelle maximale de 9 672 heures et selon les taux horaires qui y sont indiqués pour la durée du contrat, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 15-14714;

Ce contrat comporte une option de renouvellement d'un an, pour un maximum de 2 prolongations;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1150556013

CA15 12256

Adjuger le contrat 2015-0708, relatif à la réfection des terrains de soccer dans divers parcs pour l'année 2015, à la compagnie Multi-surfaces F. Giguère inc., au montant de 41 175,43 \$

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 41 175,43 \$, taxes incluses, pour la réfection des terrains de soccer dans divers parcs pour l'année 2015;

D'adjuger à la compagnie Multi-Surfaces F. Giguère inc., soumissionnaire unique et conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 21 septembre 2015, au montant de 41 175,43 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 2015-0708;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1150965010

CA15 12257

Adjuger le contrat numéro 2015-0814, relatif à des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage des boîtiers de vannes de rue jusqu'au 31 décembre 2015, à la compagnie Aquaréhab (Canada) inc., au montant de 9 657,90 \$

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 9 657,90 \$, taxes incluses, comprenant toutes les dépenses incidentes, pour des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage des boîtiers de vannes de rue, jusqu'au 31 décembre 2015;

D'adjuger à la compagnie Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission datée du 28 septembre 2015, soit au montant total approximatif de 9 657,90 \$, taxes incluses, et ce, en considération d'un nombre prévisionnel de 50 heures sur une base de 12 mois, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation pour le contrat numéro 2015-0814;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1151154004

CA15 12258

Autoriser une dépense de 746 208,81 \$ pour la réfection de trottoirs et le rapiéçage de pavage sur diverses rues pour l'année 2015 et adjuger le contrat 2015-08 à la compagnie Construction Larotek inc. au montant de 655 644,37 \$

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 721 208,81 \$ (incluant les contingences de 10 %), taxes incluses, pour la réalisation des travaux du contrat 2015-08, relatifs à la réfection de trottoirs et de rapiéçage de pavage sur diverses rues en 2015;

D'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, pour les incidences (contrôle qualitatif);

D'adjuger à la compagnie Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 29 septembre 2015, au montant total approximatif de 655 644,37 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2015-08;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1150790005

CA15 12259

Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à l'organisme Concertation Anjou, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, conformément aux paramètres du programme de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier au montant de 31 113 \$, à la table de quartier « Concertation Anjou », conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et ce, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et Concertation Anjou établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et dont copie est jointe au sommaire décisionnel numéro 1150965005 endossé par Mme Josée Mondou, Chef de la Division des programmes et du soutien aux organismes, le 23 septembre 2015;

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, ladite convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉE

20.06 1150965005

CA15 12260

Accorder une contribution financière supplémentaire de 822 \$ au Club optimiste Ville d'Anjou pour l'année 2015

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière supplémentaire pour un montant de 822 \$ pour les services de distribution de lettres pouvant être rendus par le Club optimiste Ville d'Anjou d'ici la fin de l'exercice 2015, portant le montant total maximum à 1 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.07 1150558010

CA15 12261

Accorder un soutien financier de 8 133 \$ à l'école secondaire d'Anjou pour la réalisation d'activités parascolaires pour l'année 2015-2016

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière au montant de 8 133 \$ à l'École secondaire d'Anjou devant servir à soutenir la réalisation d'activités parascolaires à l'intention des étudiants de cet établissement pour l'année 2015-2016, laquelle est répartie comme suit :

- novembre 2015 : 5 000 \$;
- mars 2016 : 3 133 \$ (conditionnelle à l'adoption du budget 2016);

D'approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'École secondaire d'Anjou établissant les modalités et conditions de versements du soutien financier pour la réalisation du programme d'activités parascolaires et dont copie est jointe au sommaire décisionnel 1156402002, endossé par Mme Josée Mondou, Chef de la Division des programmes et du soutien aux organismes, le 15 septembre 2015;

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou, ladite entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.08 1156402002

CA15 12262

Accorder un soutien financier de 12 500 \$ à l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA) pour le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (année 2015)

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier au montant de 12 500 \$ à l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA) dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) pour l'année 2015;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et Opération Surveillance Anjou (OSA) établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et dont copie est jointe au sommaire décisionnel numéro 1150965014 endossé par Mme Josée Mondou, Chef de la Division des programmes et du soutien aux organismes, le 18 septembre 2015;

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou ladite convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est entièrement couverte par la ville centre.

ADOPTÉE

20.09 1150965014

CA15 12263

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 19 août au 18 septembre 2015, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'août 2015

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 19 août au 18 septembre 2015, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'août 2015.

ADOPTÉE

30.01 1152911009

CA15 12264

Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$ pour la fourniture de service de sites pour le traitement et l'élimination de lots de sols contaminés, conformément à l'entente cadre numéro 883323 (appel d'offres 12772)

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle approximative de 100 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour l'élimination et le traitement de lots de sols contaminés, selon le contrat numéro 12772 adjugé par la résolution CG13 0302 du 29 août 2013 à la compagnie Recyclage Notre-Dame inc., et conformément à l'entente de service contractuelle numéro 883323 intervenue entre la Ville de Montréal et ledit entrepreneur, et ce, jusqu'à l'échéance de ladite entente, soit le 4 septembre 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.02 1151154025

CA15 12265

Autoriser des dépenses de 42 792,55 \$, pour la fourniture d'un camion châssis-cabine Ford F-550 cabine d'équipe à Fortier Auto Montréal ltée, et de 26 086,06 \$, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 9.5 pieds en aluminium aux Équipements Twin inc., (ententes 706437 et 941228)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 42 792,55 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Fortier Auto Montréal ltée, pour la fourniture d'un camion châssis-cabine Ford F-550 cabine d'équipe, selon l'entente d'achat contractuelle 706437 (appel d'offres public 11756), ainsi qu'une dépense de 26 086,06 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Équipements Twin inc., pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 9,5 pieds en aluminium, selon l'entente d'achat contractuelle 941228 (appel d'offres public 13051), intervenues entre la Ville de Montréal et lesdits fournisseurs;

D'autoriser le paiement de la TVQ à la Société de l'assurance automobile du Québec au montant de 3 695,54 \$, conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.03 1150790003

CA15 12266

Accepter les contributions financières de 2 500 \$ du Bureau d'assurance du Canada et de 1 000 \$ du Bureau de la ministre Lise Thériault et accepter le remboursement de dépense de 1 000 \$ du Poste de quartier 46 du SPVM, relativement à la conception d'affiches de prévention pour contrer le vol dans les véhicules

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accepter les contributions financières du Bureau d'assurance du Canada d'un montant de 2 500 \$ ainsi que du Bureau de la ministre Lise Thériault d'un montant de 1 000 \$;

D'accepter le remboursement d'un montant de 1 000 \$ du Poste de quartier 46 du SPVM, pour la conception de 160 affiches de prévention afin de contrer le vol dans les véhicules;

D'imputer le tout selon les informations inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles.

ADOPTÉE

30.04 1150558009

CA15 12267

Reconduction de mandats au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recommander au conseil municipal de reconduire le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction et pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:

Mme le conseiller de ville Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement pour une période de 2 ans, soit du 15 janvier 2016 au 15 janvier 2018;

Mme Chantal Boisvert, Chef de la division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement d'Anjou, à titre de représentante de la Ville, pour une période de 2 ans, soit du 15 janvier 2016 au 15 janvier 2018;

M. le conseiller d'arrondissement Gilles Beaudry, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018;

M. Réal Thérooux, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018;

M. Michel Haddad, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018;

M. Michel Foisy, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018.

ADOPTÉE

30.05 1152071003

CA15 12268

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et accorder des dérogations mineures, 8430, boulevard Métropolitain Est

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction d'un bâtiment commercial, situé au 8430 du boulevard Métropolitain Est, sur le lot numéro 2 171 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme Cardin Ramirez Julien inc., en date du 14 août 2015, ainsi qu'au plan projet d'implantation réalisé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, en date du 31 août 2015, sous le numéro 4977 de ses minutes;

D'accorder, pour ledit bâtiment, conformément aux plans précités, des dérogations mineures au règlement de zonage RCA 40, le tout, conditionnellement à ce qu'un écran acoustique soit prévu entre l'unité de climatisation sur le toit et les habitations adjacentes, de manière à éviter les nuisances liées au bruit, à savoir :

- autoriser une marge avant de 6,82 mètres face au boulevard Métropolitain Est, alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 7,6 mètres;
- autoriser un coefficient d'occupation du sol (COS) de 0,18, alors que ledit règlement exige un coefficient minimal de 0,5;
- autoriser l'emplacement d'une aire de stationnement située à 1,5 mètre de la ligne avant, face à l'avenue de Nantilly, alors que ledit règlement exige qu'une aire de stationnement soit située à 4,5 mètres de la ligne avant;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1155365047

CA15 12269

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7000, rue Jarry Est

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'aménagement de l'aire de jeu extérieure de la garderie, située au 7000 de la rue Jarry Est, sur le lot numéro 4 994 053 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans d'aménagement de la cour de la garderie réalisé par la firme Groupe Kima, en date du 4 juin 2015, ainsi qu'au document de soumission préparé par cette même firme ;

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant la date de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1155365044

CA15 12270

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 10700, boulevard Parkway

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement pour l'ajout d'une serre sur le toit du bâtiment situé au 10700 du boulevard Parkway, sur le lot numéro 1 005 786 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par M. Simon Glew, architecte, révisés en date du 24 août 2015;

L'approbation est conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement RCA 40-18 modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40).

ADOPTÉE

40.03 1155365048

CA15 12271

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 7150, rue Jarry Est

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification des façades du commerce « Tim Hortons », situé au 7150 de la rue Jarry Est, sur le lot numéro 1 006 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par M. Nicholas K. Caragianis, architecte, en date du 27 juillet 2015, ainsi qu'au plan couleur réalisé par la firme Exp., daté du 23 juillet 2015, le tout conditionnellement à ce que les surfaces végétales existantes soient entretenues et bonifiées;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1155365046

CA15 12272

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 6381, boulevard Roi-René

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'aménagement d'une terrasse située au 6381 du boulevard Roi-René, sur le lot numéro 1 112 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au photomontage et au plan réalisés par M. Yvon Poirier, dessinateur, en date du 10 juillet 2015;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1155365045

CA15 12273

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 8231, place Vaujours

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 8231 de la place de Vaujours, sur le lot numéro 1 110 193 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme La caravane d'architecture inc. et révisés en date du 1er octobre 2015;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.06 1155365049

CA15 12274

Modifier la résolution CA15 12162 du 2 juin 2015, approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 11120, rue Colbert

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 5 octobre 2015, en regard de la modification du projet d'agrandissement du bâtiment industriel, situé au 11120 de la rue Colbert;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA15 12162, adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2015, afin d'approuver les modifications proposées au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement du bâtiment industriel situé au 11120 de la rue Colbert, sur les lots numéros 1 004 099 et 5 686 705 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan d'implantation et au plan d'aménagement paysager réalisés par M. Martin Desgagnés, architecte, révisés en date du 14 septembre 2015, lesquels remplacent les plans correspondants précédemment approuvés;

L'approbation précitée est conditionnelle à l'acquisition par la partie demanderesse d'une bande de terrain additionnelle située au nord du lot 5 686 705, permettant notamment la modification de l'entrée charretière, l'ajout de cases de stationnement et l'agrandissement de certains îlots végétaux tels que montrés aux plans modifiés;

De modifier cette même résolution, afin d'approuver le plan des élévations réalisé par M. Martin Desgagnés, architecte, révisé en date du 14 septembre 2015, ainsi que le photomontage daté du 29 septembre 2015, lesquels remplacent ceux précédemment approuvés;

Le cas échéant, et afin de permettre le début des travaux, la Direction du développement du territoire est autorisée à délivrer un permis de construction selon les plans d'implantation et d'aménagement paysager approuvés par la résolution CA15 12162 du 2 juin 2015, ainsi que selon le plan des élévations réalisé par M. Martin Desgagnés, architecte, révisé en date du 14 septembre 2015, et le photomontage daté du 29 septembre 2015;

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant la date de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.07 1155365027

CA15 12275

Adopter le Règlement RCA 40-18, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40)

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et ville, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 40-18, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40);

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le Règlement numéro RCA 40-18, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40), soit adopté.

ADOPTÉE

40.08 1155365043

CA15 12276

Autoriser la réorganisation administrative au sein de la Direction du développement du territoire

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser la modification de l'appellation de la Division inspection du domaine public, développement durable et transport pour l'appellation Division permis et inspection, environnement et circulation;

D'autoriser la modification de l'appellation du centre de responsabilité Urbanisme et permis pour l'appellation Planification urbaine;

D'autoriser le déplacement des postes suivants vers le centre de responsabilité (CR) identifié :

- postes inspecteur des bâtiments (53832), inspecteur construction et aménagement urbain (41077 et 38603) et agent du cadre bâti (30100) vers le CR 300410;
- postes technicien géomatique et cartographie thématique (61804) et technicien dessinateur (51785) vers le CR 300425;

D'autoriser l'abolition du poste de chef de division inspection du domaine public, développement durable et transport, (57919);

D'autoriser la création d'un poste de chef de division permis et inspection - arrondissement, (210030).

ADOPTÉE

50.01 1150558008

CA15 12277

Autoriser la nomination d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser la nomination de Mme Louise Turpin à titre de représentante des citoyens au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au siège numéro 13, et ce, pour la période du 7 octobre 2015 au 16 janvier 2016, en remplacement de Mme Raphaëlle Poulin-Gagné.

ADOPTÉE

51.01 1155190017

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants:

- Compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 11 mars 2015.

60.01 1155190013

- Compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 10 juin 2015.

60.02 1155190014

- Rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme 2014.

60.03 1155947018

- Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2015.

60.04 1155947017

- Procès-verbal de la réunion de la Commission du développement du territoire, tenue le 7 mai 2015.

60.05 1150507024

- Procès-verbal de la réunion de la Commission culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 2 juin 2015

60.06 1150507027

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 3 juin 2015.

60.07 1150507026

CA15 12278

Approuver les recommandations du comité de circulation issues de la réunion tenue le 11 mars 2015

Considérant les recommandations issues de la réunion du comité de circulation tenue le 11 mars 2015;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser les demandes suivantes :

1. Déplacer de 2 mètres le poteau portant un panneau de stationnement interdit en tout temps devant le 7351 de l'avenue Jean-Desprez;
2. Installer un panneau avancé d'indication de voies de circulation sur le côté nord de la rue Bélanger à l'est du boulevard des Galeries d'Anjou;
3. Installer une zone de stationnement interdit entre le 9000 et le 9100 de la rue de l'Innovation;

De refuser les demandes suivantes :

1. L'analyse et la modification du phasage des feux de circulation sur la rue Bélanger aux intersections des avenues des Halles et de Beaufort;
2. L'installation des panneaux d'arrêt sur boulevard Ray-Lawson à l'intersection de la rue du Parcours.

ADOPTÉE

70.01 1155190015

CA15 12279

Approuver les recommandations du comité de circulation issues de la réunion tenue le 10 juin 2015

Considérant les recommandations issues de la réunion du comité de circulation tenue le 10 juin 2015;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser les demandes suivantes :

1. Installer une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées à proximité du 6021 de l'avenue des Angevins;
2. Installer une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées à proximité du 6233 de la place des Groseilliers
3. Installer des panneaux d'arrêt sur le boulevard Wilfrid Pelletier à l'intersection de la place Montoire;
4. Installer une zone de stationnement interdit en tout temps dans le rayon du trottoir à proximité du 8983 de l'avenue de Bretagne;
5. Installer des panneaux d'arrêt, construire les bateaux pavés manquants et procéder au marquage d'une traverse et des lignes d'arrêt dans la courbe devant le parc à proximité du 8211 place de Vaujourns;

De refuser les demandes suivantes :

1. L'installation de panneaux d'arrêt sur le boulevard Yves-Prévost à l'intersection de l'avenue de la Loire;
2. L'installation d'une flèche protégée sur le feu de circulation pour tourner à gauche à partir du boulevard des Galeries d'Anjou direction sud vers la rue Bombardier, direction est;
3. L'installation de balises « Attention à nos enfants » sur l'avenue Thérèse-Casgrain, entre les avenues de l'Alsace et Hérissou.

ADOPTÉE

70.02 1155190016

CA15 12280

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2015

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 20 h 59.

ADOPTÉE

70.03

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des
Relations avec les citoyens et du Greffe

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 3 novembre 2015.